

FORMULAIRE A

(à conserver par le gérant de la structure réceptive et/ou titulaire d'une location courte durée)

TAXE DE SÉJOUR – CERTIFICAT D'EXONÉRATION

(pour les malades et les accompagnateurs de personnes hospitalisées dans des structures sanitaires)

(Règlement sur la taxe de séjour dans la ville de Palerme approuvé sur décision du Conseil Municipal numéro 73 du 9 avril 2014 à compter du 17 mai 2014).

JE SOUSSIGNÉ/ÉE _____ NÉ/É À _____ PROV. _____ LE
_____/_____/_____ DOMICILIÉ/ÉE À _____ PROV. _____ ADRESSE
_____/_____/_____ CP _____ TÉL _____
_____ PORTABLE _____ FAX _____
E-MAIL _____

CODE FISCAL																				
-------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DÉCLARE

AUX TERMES DE L'ARTICLE 7 ALINÉA 3 DU RÈGLEMENT POUR L'APPLICATION DE LA TAXE DE SÉJOUR DE LA VILLE DE PALERME:

- AVOIR SÉJOURNÉ DU _____ AU _____ AUPRÈS DE LA STRUCTURE RÉCEPTIVE ET/OU UNE LOCATION COURTE DURÉE _____ DANS LE BUT DE FOURNIR UNE ASSISTANCE SANITAIRE À UNE PERSONNE HOSPITALISÉE DU _____ AU _____ DANS LA STRUCTURE SANITAIRE _____
ADRESSE _____

LE DÉCLARANT, SUR DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALERME, EST TENU DE FOURNIR LE NOM ET PRÉNOM DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE AINSI QUE LA DOCUMENTATION CERTIFIANT L'HOSPITALISATION DE LA PERSONNE ASSISTÉE.

Le déclarant a signé le présent certificat, options et informations comprises, conscient des sanctions pénales qu'il encourt en cas de déclarations mensongères, conformément aux prescriptions de l'article 76 du DPR 445/2000 et conscient qu'en cas de déclarations mensongères, il/elle ne peut plus bénéficier des avantages dérivant de la mesure prise sur la base de la déclaration, tel que prévu par l'article 75 du DPR 445/2000.

Le présent certificat est délivré sur la base des articles 46 et 47 du DPR n. 445 de l'an 2000 et modifications suivantes.

(lieu et date) Lu et approuvé _____

NOTES _____

ANNEXES: copie de la pièce d'identité du déclarant

DATE _____

SIGNATURE _____

Politique de confidentialité aux termes des articles 13 et 14 du RGPD et de la législation nationale

La Municipalité de Palerme, sise à piazza Pretoria à Palerme, en sa qualité de titulaire du traitement, est représentée par son Maire en charge (sindaco@comune.palermo.it) ;

Le Responsable de la protection des données personnelles (Data Protection Officer – “DPO”) peut être contacté par mail à l’adresse suivante : rpdp@comune.palermo.it (les données personnelles du Responsable pourront être consultées dans la politique de confidentialité publiée sur la page d’accueil du site institutionnel de la Municipalité de Palermo, en bas de page) ;

Les données à caractère personnel des personnes concernées, y compris les données relatives aux condamnations pénales et aux infractions conformément à l’art. 10 du Règlement UE, sont traitées par la Municipalité de Palermo dans le respect des dispositions de loi, uniquement pour ce qui est nécessaire par rapport aux objectifs poursuivis dans l’exercice des fonctions institutionnelles en matière de Taxe de Séjour, instituée par la Délibération du Conseil Municipal n° 73 du 09/04/2014 ayant approuvé le Règlement actuellement en vigueur, et pour toutes fonctions directement liées à ces objectifs ou pour assurer le respect des obligations légales ;

Les personnes concernées peuvent faire usage des droits d’accès (art. 15), de rectification (art. 16), d’effacement (art. 17) – s’il y a lieu, de limitation (art.18), de notification (art. 19), de portabilité (art. 20) – s’il y a lieu, d’opposition (art. 21 et 22). Ces droits peuvent être exercés à tout moment en utilisant les coordonnées suivantes :

1. protocollo@comune.palermo.it Titulaire du traitement des données ;

2. rpdp@comune.palermo.it Responsable de la protection des données ;

En dernier ressort, en plus de la protection prévue dans le cadre administratif ou juridictionnel, en cas de violation du Règlement précité, une réclamation peut être présentée à l’Autorité de Garantie. Plus de précisions concernant les finalités du traitement sont fournies dans la « Politique de confidentialité » complète, disponible sur le portail de la taxe de séjour au lien suivant : idsportale.comune.palermo.it.